

RCS : VESOUL - GRAY

Code greffe : 7001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VESOUL - GRAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00078

Numéro SIREN : 453 145 195

Nom ou dénomination : A3E

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2023 sous le numéro de dépôt 1062

**PROCES VERBAL DES
DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
du 19 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf avril, l'associée unique de la SAS A3E :

- la société **SICAE EST**,

Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole à Capital Variable dont le siège est sis 9 Avenue du Lac à Vesoul (70000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vesoul sous le numéro 815.680.277, représentée par Monsieur Christophe JOUGLET, Directeur Général,

Constate que sont mis à sa disposition les documents suivants dont elle a eu communication, préalablement aux présentes et pendant un laps de temps suffisant pour en prendre connaissance, les étudier et prendre conseil :

- *le rapport de gestion préparé par le Président,*
- *les rapports du commissaire aux comptes,*
- *les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) et l'inventaire,*
- *un exemplaire des statuts de la Société,*

Rappelle que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- ***Examen et approbation des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes***
- ***Approbation du bilan, compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2022***
- ***Quitus au Président***
- ***Affectation des résultats de l'exercice écoulé***
- ***Approbation et ratification des conventions réglementées***
- ***Pouvoirs pour les formalités***

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associée unique et au commissaire aux comptes, ou tenus à leur disposition, au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'associée unique lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, l'associée unique prend les décisions suivantes :

Première décision – Approbation des rapports de gestion et quitus

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui font apparaître une perte de 12 684,07 €, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'associée unique donne quitus au Président de son mandat pour ledit exercice.

Deuxième décision – affectation du résultat

L'associée unique constate l'existence d'une perte de 12 684,07 € qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

- Report à nouveau

- 12 684,07 €

L'associé unique indique qu'il ne sera pas procédé à une distribution de dividendes.

Conformément à l'article 243 b du Code général des Impôts, il est rappelé que les dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : NEANT

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 200 000 € (dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0,00 euro et dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros)

Exercice clos le 31 décembre 2019 : NEANT

Troisième décision – Constatation absence de convention réglementée

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce, déclare approuver ledit rapport. Il n'y a pas pour l'exercice 2022 de convention réglementée.

Quatrième décision – Pouvoirs pour les formalités

L'associée unique confère au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes, tous pouvoirs pour faire tous dépôts, publicités et accomplir toutes formalités légales et administratives.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le représentant de l'associée unique, reporté à sa date, sur le registre des délibérations.

Pour L'associée unique SICAE EST,
Le Directeur Général,



C. JOUGLET



Adresse postale :

AC2R – 4 Rue Baulmont – 70000 VESOUL

Tél. : 07.88.62.09.35

Mail: remi.romary@orange.fr

SAS « A3E »

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exemplaire GREFFE

Exercice clos le 31 décembre 2022

Nos honoraires sont payables comptant, à réception. En cas de non-règlement dans les 30 jours, il sera dû, conformément à la loi n° 92-1442 du 31/12/1992, une indemnité calculée sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur, TVA en sus.

Références bancaires

CRCA VESOUL GROSJEAN • RIB 12506 70010 55009481192 54 • BIC AGRIFRPP825 • IBAN FR76 1250 6700 1055 0094 8119 254

Siège social :
4 Rue Baulmont – 70000 VESOUL

SELARL au capital de 9 000 €

RCS Vesoul 450 851 415
N° TVA Intracommunautaire FR31450851415 – APE 741C



AC2R

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Besançon

Adresse postale :

AC2R – 4 Rue Baulmont – 70000 VESOUL

Tél. 07.88.62.09.35

Mail remi.romary@orange.fr

SAS « A3E »

Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège Social : 9 Avenue du Lac – 70000 VESOUL
RCS VESOUL 453 145 195

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale en date du 24 avril 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « A3E » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous

C:\Users\goncalves\CACSC\Commissariat\AC2R\mandats\A3E\Exercice 31-12-2022\Reports\A3E RG 2022.doc

Nos honoraires sont payables comptant, à réception. En cas de non-règlement dans les 30 jours, il sera dû, conformément à la loi n° 92-1442 du 31/12/1992, une indemnité calculée sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur, TVA en sus.

Références bancaires

CRCA VESOUL GROSJEAN • RIB 12506 70010 55009481192 54 • BIC AGRIFRPP825 • IBAN FR76 1250 6700 1055 0094 8119 254

Siège social :
4 rue Baulmont 70000 VESOUL

SELARL au capital de 9 000 €

RCS Vesoul 450 851 415
N° TVA Intracommunautaire FR31450851415 – APE 741C

n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société procède à la constatation de dépréciations sur les comptes clients, conformément à l'indication donnée dans la partie « créances » de l'annexe des comptes annuels. Dans le cadre de nos appréciations nous nous sommes assurés du caractère approprié des principes comptables appliqués et du caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

C:\Users\sgoncalves\CACSC\Commissariat\AC2R\mandats\A3E\Exercice 31-12-2022\Reports\A3E RG 2022.doc

Nos honoraires sont payables comptant, à réception. En cas de non-règlement dans les 30 jours, il sera dû, conformément à la loi n° 92-1442 du 31/12/1992, une indemnité calculée sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur, TVA en sus.

Références bancaires

CRCA VESOUL GROSJEAN • RIB 12506 70010 55009481192 54 • BIC AGRIFRPP825 • IBAN FR76 1250 6700 1055 0094 8119 254

Siège social :
4 rue Baulmont 70000 VESOUL

SELARL au capital de 9 000 €

RCS Vesoul 450 851 415
N° TVA Intracommunautaire FR31450851415 – APE 741C

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacent de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VESOUL, le 17 avril 2023

Pour la SELARL « AC2R »,
Rémi ROMARY
Commissaire aux Comptes

C:\Users\sgoncalves\CACSC\Commissariat\AC2R\mandats\A3E\Exercice 31-12-2022\Rapports\A3E RG 2022.doc

Nos honoraires sont payables comptant, à réception. En cas de non-règlement dans les 30 jours, il sera dû, conformément à la loi n° 92-1442 du 31/12/1992, une indemnité calculée sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur, TVA en sus.

Références bancaires

CRCA VESOUL GROSJEAN • RIB 12506 70010 55009481192 54 • BIC AGRIFRPP825 • IBAN FR76 1250 6700 1055 0094 8119 254

Siège social :
4 rue Baulmont 70000 VESOUL

SELARL au capital de 9 000 €

RCS Vesoul 450 851 415
N° TVA Intracommunautaire FR31450851415 – APE 741C

Bilan Actif

A3E

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 15/03/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	2 124	1 561	562	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 124	1 561	562	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	3 175	3 175		336
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	3 175	3 175		336
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ	5 299	4 736	562	336

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	6 682		6 682	1 764
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	6 682		6 682	1 764
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	87 261		87 261	372 905
Autres créances	57 239		57 239	4 464
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	144 500		144 500	377 369
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	310 207		310 207	160 614
Charges constatées d'avance	2 624		2 624	2 534
TOTAL disponibilités et divers :	312 830		312 830	163 149
ACTIF CIRCULANT	464 013		464 013	542 283

Frais d'émission d'emprunts à étaler			AC2R	
Primes remboursement des obligations			SELARL de Commissaires aux Comptes	
Écarts de conversion actif			Membre de la	
			Compagnie Régionale de Besançon	

TOTAL GÉNÉRAL	469 311	4 736	464 575	542 618
----------------------	----------------	--------------	----------------	----------------

Bilan Passif

A3E

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 15/03/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 30 000	30 000	30 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	3 000	3 000
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	361 432	290 059
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	(12 684)	71 374
TOTAL situation nette :	381 748	394 432
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	381 748	394 432

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 956	21 981
Dettes fiscales et sociales	67 297	125 875
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	574	330
TOTAL dettes diverses :	82 827	148 186
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	82 827	148 186

Ecarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	464 575	542 618
----------------------	----------------	----------------

A C 2 R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Compte de Résultat (Première Partie)

A3E

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 15/03/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	407 209		407 209	452 932
Chiffres d'affaires nets	407 209		407 209	452 932
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			5 333	2 667
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			7 543	128 446
Autres produits			10	6
PRODUITS D'EXPLOITATION			420 096	584 050
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises			124 346	116 137
Achats de matières premières et autres approvisionnements			(4 918)	(398)
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			65 783	81 951
Autres achats et charges externes				
TOTAL charges externes :			185 211	197 689
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			9 216	4 101
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			177 974	196 438
Charges sociales			69 088	78 038
TOTAL charges de personnel :			247 061	274 476
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			359	748
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			359	748
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			10	12 726
CHARGES D'EXPLOITATION			441 857	489 741
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(21 761)	94 308

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Compte de Résultat (Seconde Partie)

A3E

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 15/03/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(21 761)	94 308
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	473	74
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	473	74
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		14
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		14
RÉSULTAT FINANCIER	473	60
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(21 288)	94 369
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 604	5 241
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	8 604	5 241
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 267
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
		1 267
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	8 604	3 974
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		26 969
TOTAL DES PRODUITS	429 173	589 365
TOTAL DES CHARGES	441 857	517 991
BÉNÉFICE OU PERTE	(12 684)	71 374

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, et conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Faits caractéristiques de l'exercice

A3E a reçu une assignation en justice dans le cadre d'un incendie au sein d'une centrale hydraulique sur laquelle A3E était intervenue en 2017, en vue d'une demande de réparation de préjudice. Le constructeur de matériel ainsi qu'un assureur sont également assignés en justice. Le montant du préjudice demandé est de l'ordre de 500 000 €. Les éléments en notre disposition ne permettent pas de déterminer avec suffisamment de précision une provision pour risques dans le cadre de ce sinistre. Une audience sur ce litige est prévue en juillet 2023.

La crise sanitaire du Covid19 ne compromet pas la continuité d'exploitation de la société mais a eu un impact significatif au niveau de l'activité de construction de centrales hydro électriques (retard ou gel de projet). Il n'y a pas eu de dépréciation d'actifs constatée en conséquence de la crise sanitaire.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Changement de méthodes

Néant.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels amortis sur une durée de 2 à 5 ans.

Sur option, les coûts de développement de projets sont constatés en charges.

Les coûts d'acquisition sont comptabilisés selon les mêmes règles que les immobilisations corporelles.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'entrée (prix d'achat majoré des coûts directement engagés pour la mise en état d'utilisation du bien) ou à leur coût de production.

Sur option, les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations, mais portés en charge.

Le coût d'acquisition comprend outre le prix d'achat, les droits de douane et taxes non récupérables après déduction des remises, rabais et escomptes de règlement.

Sur option, les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes) sont comptabilisés en charge.

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle ayant une durée réelle d'utilisation différente de celle de cette immobilisation et devant être remplacés au cours de la durée réelle d'utilisation de cette immobilisation constituent des composants devant être comptabilisés comme des actifs séparés.

Le coût des composants est porté à l'actif du bilan, comme l'acquisition d'un actif séparé, à l'origine et lors des remplacements.

Les amortissements des autres immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de bureau et informatique :

3 ans

c) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Sur option, les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

d) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « premier entré, premier sorti ».

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et la valeur probable de réalisation, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé pour les marchandises.

Sur option, les frais financiers éventuellement liés aux acquisitions ou productions de stocks sont portés en charge.

e) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f) Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

g) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la règle du « premier entré – premier sorti ». Elles sont nulles au 31/12/2022.

h) Provisions

Il est tenu compte des risques et des pertes intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de clôture et celle de l'établissement des comptes. Les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

i) Charges à payer

Il s'agit de passifs certains dont il est parfois nécessaire d'estimer le montant ou l'échéance avec une incertitude moindre que pour les provisions pour risques et charges.

j) Engagements hors bilan

Acte de cautionnement reçu de la part de CREDIT AGRICOLE DE FRANCHE COMTE sur un marché pour 9000 € TTC.

A C 2 R

SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la

Compagnie Régionale de Besançon

Immobilisations

A3E

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 15/03/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	1 538		586
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 538		586
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 175		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	3 175		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :			
TOTAL GÉNÉRAL	4 713		586

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légal
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			2 124	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			2 124	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			3 175	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			3 175	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :				
TOTAL GÉNÉRAL			5 299	

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Amortissements

A3E

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 15/03/23
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	1 538	23		1 561
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 538	23		1 561
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	2 839	336		3 175
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 839	336		3 175
TOTAL GÉNÉRAL	4 377	359		4 736

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	23		
TOTAL immobilisations incorporelles :	23		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	336		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	336		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	359		

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Provisions Inscrites au Bilan

A3E

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 15/03/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

État des Échéances des Créances et Dettes

A3E

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Édition du 15/03/23
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	87 261	87 261	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	25 608	25 608	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	1 808	1 808	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	29 823	29 823	
TOTAL de l'actif circulant :	144 500	144 500	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 624	2 624	

TOTAL GÉNÉRAL	147 124	147 124	
----------------------	----------------	----------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	14 956	14 956		
Personnel et comptes rattachés	17 621	17 621		
Sécurité sociale et autres organismes	22 827	22 827		
Impôts sur les bénéfices	1 680	1 680		
Taxe sur la valeur ajoutée	24 692	24 692		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	478	478		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	574	574		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

TOTAL GÉNÉRAL	82 827	82 827		
----------------------	---------------	---------------	--	--

Composition du Capital Social

A3E

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 15/03/23
Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	100	300
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	100	300

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

A3E

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 15/03/23
Devise d'édition : EURO

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	

	TOTAL	
--	-------	--

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	9 000
CAUTIONS BANCAIRES DIVERS MARCHES	9 000

	TOTAL	9 000
--	-------	-------

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Charges et Produits Constatés d'Avance

A3E

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 15/03/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	2 624	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	2 624	

A C 2 R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Charges à Payer

A3E

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 15/03/23
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 819
Dettes fiscales et sociales	25 397
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	28 216

A C 2 R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Produits à Recevoir

A3E

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 15/03/23
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	8 844
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	8 542
Autres créances	21 192
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	249
TOTAL	38 827

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

A3E

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 15/03/23
Devise d'édition EURO

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
Divers produits exceptionnels	8 542	77180000
Produits sur exercices antérieurs	62	77210000

TOTAL	8 604	
-------	-------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte

TOTAL		
-------	--	--

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon